



Extrait du registre des délibérations

2022-6-4

AR Prefecture COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
PÉRIGORD-LIMOUSIN  
028000400152-20221012-2022\_6\_4-DE  
Reçu le 20/10/2022 Séance du 12 octobre 2022  
Publié le 20/10/2022  
Département de la  
BORDEAUX

Arrondissement de  
NONTRON

**Président** : Michel AUGEIX

Lieu de réunion du Conseil :  
Thiviers

Date de la convocation et  
envoi de la note de  
synthèse :  
04/10/2022

Nombre de membres :  
En exercice : 38  
Présents : 35  
Pouvoirs : 1

**Etaient présent(e)s**

**Mesdames** : BOSREDON CURNIL Sylvie, CHASSAIN Thérèse, DECARPENTRIE Françoise, DEGLANE Christine, FAUCHER Danielle, FAURE Michèle, HYVOZ Isabelle, LAGARDE Bernadette, MAGNE Muriel, MARCETEAU Dominique, MAURUSSANE Annick,

**Messieurs** : AUGEIX Michel, BANCHIERI Philippe, BOST Claude, BOST Jean-François, CHIPEAUX Raphaël, BRUN Philippe, COMBEAU Bertrand, COUNARIE Pascal, DESSOLAS Frédéric, DOBBELS Michel, DUTHEIL Frédéric, FAYE Jean-Louis, FAYOL Stéphane, FRANCOIS Philippe, GARNAUDIE Didier, GIBEAU Frédéric (suppléant de C. Bost) GIMENEZ Philippe, JUGE Jean-Claude, PETIOT Tony, PRIVAT Pascal, RANOUIL Michel, SAERENS Grégory, SEDAN Francis, THOMAS Michel, VAURIAC Bernard

**Absents et excusés et procurations** : ESCLAVARD Anne-Sophie (absente a donné pouvoir à Christine DEGLANE)

**COUTURIER Pierre-Yves et MEYNIER Paul sont partis.**

Monsieur Michel THOMAS est désigné secrétaire de séance

**Fiscalité – quelle fiscalité pour financer les opérations du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)**

Afin de financer le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), il est porté à connaissance du Conseil de communauté des informations sur la fiscalité actuelle et les évolutions possibles.

A ce jour, le taux de Foncier Bâti voté par la collectivité est à 3.10%.

Il est rappelé aux élus que pour obtenir un montant supplémentaire de 100 000 € sur la fiscalité du foncier bâti, il faut augmenter la fiscalité de 0.68 point.

Considérant les opérations d'investissement que les élus souhaitent mettre en œuvre, il est proposé de donner un avis de principe sur l'augmentation de la fiscalité de 1 point par an pour arriver à la fin du mandat à un taux de 6.10%. Il est souhaité que ce taux soit un maximum.

Il est rappelé que malgré cette proposition des incertitudes existent sur la réelle capacité de la Communauté de communes à conduire toutes les opérations en raison de plusieurs facteurs : l'inflation en cours et ses conséquences, le besoin de garantir un certain niveau de dépenses pour le bon fonctionnement des services.

Les décisions définitives sur le vote des taux seront prises lors du vote des budgets à venir.

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 19 octobre 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX



**AR Prefecture**

024-242400752-20221012-2022\_6\_4-DE

Reçu le 20/10/2022

Publié le 20/10/2022

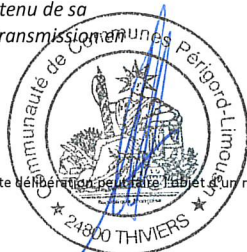
*Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,*

- **DECIDE de donner un avis de principe favorable pour une augmentation de la fiscalité d'1 point par an sur le foncier bâti pour arriver à la fin du mandat à un taux de 6.10%.  
Les décisions d'augmentation des taux seront prises au moment du vote des budgets à venir.**

**21 voix pour, 5 voix contre et 10 abstentions,**

Le Président certifie exécutoire le  
présent acte compte tenu de sa  
publication et de sa transmission en  
Sous-Préfecture

Le Président  
Michel AUGEIX



Fait à Thiviers, le 19 octobre 2022  
Le Président,

Michel AUGEIX

